République Togolaise

Au service des peuples et des nations

PLAN D'ACTION DU PROGRAMME PAYS 2014 – 2018

entre

le Gouvernement du Togo

et

le Programme des Nations Unies pour le Développement

SOMMAIRE

CHAPITRE I : BASE DES RELATIONS 1

CHAPITRE II : ANALYSE DE LA SITUATION 2

CHAPITRE III : COOPERATION PASSEE ET ENSEIGNEMENTS TIRES 3

3.1. Coopération passée et résultats obtenus 3

3.2. Enseignements tirés de la coopération passée 6

CHAPITRE IV : PROGRAMME PROPOSE 6

CHAPITRE V : STRATEGIE DE PARTENARIAT 12

CHAPITRE VI : GESTION DU PROGRAMME 13

CHAPITRE VII : SUIVI ET EVALUATION 15

CHAPITRE VIII : ENGAGEMENTS DU PNUD 16

CHAPITRE IX : ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT 16

CHAPITRE X : AUTRES DISPOSITIONS 19

ANNEXE : CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES 21

LISTE DES ACRONYMES

APD	Aide Publique au Développement
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
APG	Accord Politique Global
BAD	Banque Africaine de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CNLS	Conseil National de Lutte contre le VIH/Sida
CNDD	Commission Nationale de Développement Durable
CPAP	Plan d'Action du Programme Pays
CVJR	Commission Vérité Justice et Réconciliation
DSRP Complet	Document Complet de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FACE	Formulaire d'autorisation de financement et de confirmation des dépenses
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAIEJ	Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
HCRRUN	Haut Commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale
HACT	Approche Harmonisée sur les Transferts de Fonds
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
MPDAT	Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
NEX	Exécution nationale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/Sida
OSC	Organisation de la Société Civile
PASCI-VIH	Programme d'Appui aux organisations de la Société Civile Impliquées dans la riposte au VIH/Sida
PASNAM	Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de Micro finance
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRCGE	Programme de Renforcement des Capacités de Gestion de l'Environnement
PROVONAT	Programme de Volontariat National
PTA	Plan de Travail Annuel
SBAA	Accord de base type en matière d'assistance
SNU	Système des Nations Unies
UMEOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNCDF	Fonds d'Equipement des Nations Unies
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	Agence Américaine pour le Développement International
VIH/Sida	Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome Immuno Déficience Acquise

PREAMBULE

Le Gouvernement de la République du Togo, ci-après dénommé le **"Gouvernement"**,

Le Programme des Nations Unies pour le Développement, ci-après dénommé le **"PNUD"**,

Agissant selon leur accord mutuel aux fins de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par ailleurs articulés dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) ;

Prenant en compte le mandat du PNUD, les résultats ciblés dans son Plan stratégique 2014-2017, ainsi que les orientations définies dans le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) pour la période 2014-2018 et le Document de Programme Pays (CPD) 2014-2017;

S'appuyant sur l'expérience acquise et les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du précédent programme de pays pour la période 2008-2012 qui a été étendu à 2013 dans le but d'une harmonisation avec le cycle de planification au niveau national ;

S'engageant dans un nouveau cycle de coopération pour la période 2014-2018 ;

Déclarant leur volonté commune de s'acquitter de leurs responsabilités respectives dans un esprit de confiance mutuelle et d'amicale coopération ;

Conviennent de ce qui suit :

CHAPITRE I : BASE DES RELATIONS

L'Accord de base conclu entre le Gouvernement de la République du Togo et le PNUD le 21 mars 1977 établit la base des relations entre les deux parties.

Le Plan d'Action du Programme de Pays pour la période 2014-2018 constitue l'instrument visé à l'article 1 de l'Accord type d'assistance et sera exécuté conformément aux dispositions dudit Accord.

Les programmes décrits dans le présent document ont fait l'objet d'un accord conjoint entre le Gouvernement et le PNUD. Ils ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord des deux parties.

Conformément à l'Accord type de base, l'assistance du PNUD au Gouvernement sera mise à la disposition du Gouvernement et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, sous réserve de la mise à disposition des fonds nécessaires au PNUD. Il s'agit en particulier de la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du Conseil d'administration du PNUD approuvant la nouvelle version du Règlement financier et des règles de gestion financière et, partant, les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre », permettant au PNUD d'appliquer pleinement les nouvelles procédures de programmation commune de pays résultant de l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD). A la lumière de cette décision, le Plan d'Action du Programme de Pays (CPAP) et les Plans de Travail Annuels (PTA), qui lui seront annexés, constituent ensemble le document de projet auquel il est fait référence dans l'Accord de base.

CHAPITRE II : ANALYSE DE LA SITUATION

2.1- Les réformes politiques et économiques engagées par le Togo depuis 2006, avec comme déclencheur l'Accord Politique Global, ont conduit à une décrispation du climat politique, une amélioration de la gouvernance économique et une timide amélioration des conditions de vie.

2.2-Sur le plan économique, le Togo a amorcé depuis 2008 une croissance régulière de son PIB réel principalement portée par une politique soutenue d'investissements publics et par le secteur agricole. De 2,4% en 2008, le taux de croissance est passé à 5,9% en 2012. Cependant, cette croissance reste en deçà du taux requis de plus de 10 % pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) au Togo. L'économie togolaise reste, par ailleurs, peu diversifiée et tributaire d'un secteur primaire à faible productivité occupant environ 70% de la population et contribuant à hauteur de 33% au PIB. Malgré les réformes et les investissements engagés dans le secteur des phosphates, la production demeure faible et empêche le pays de profiter des cours élevés observés ces dernières années.

2.3-Les progrès économiques que connait le Togo se sont traduits par une timide amélioration des conditions de vie. L'indice de développement humain s'est amélioré et le Togo a gagné 3 places entre 2011 et 2012 avec un IDH passé de 0,435 à 0,459. L'incidence de la pauvreté est passée de 61,7% en 2006 à 58,7% en 2011 avec cependant une augmentation des inégalités - l'indice de Gini est passé de 0,361 en 2006 à 0,393 en 2011. Les disparités entre zones urbaines et zones rurales et entre régions restent prononcées. La diminution du taux de pauvreté est le fait principalement de l'amélioration des conditions de vie à Lomé et dans la région Maritime, tandis que l'incidence de la pauvreté a augmenté dans les régions des Plateaux, Centrale et des Savanes. La pauvreté demeure un phénomène essentiellement rural avec un taux de 73,4% contre 28,5% à Lomé et 44,7% dans les autres centres urbains. La pauvreté est également un problème de genre car, en milieu rural, les ménages dirigés par des femmes sont plus pauvres que ceux dirigés par des hommes avec un niveau de pauvreté de 74,1% contre 69,1%. Les agriculteurs qui représentent environ 70% de la population, constituent la frange la plus pauvre.

2.4-L'enquête QUIBB 2011 révèle que le chômage et le sous-emploi affectent respectivement 6,51% et 22,76% de la population active. Ce chômage touche beaucoup plus les jeunes de 15-35 ans (8,06%), et les jeunes femmes (22,09%) sont davantage en situation de sous-emploi comparé aux jeunes hommes (17,73%). Parmi les contraintes spécifiques au chômage des jeunes, on relève prioritairement les faiblesses au niveau de la coordination et de la collaboration interministérielle contraignant une approche transversale de la problématique de l'emploi, la méconnaissance du marché du travail en l'absence de statistiques fiables sur les emplois, l'inadéquation de la formation avec les besoins réels du marché du travail, la faiblesse de l'offre d'emploi dans le secteur formel, et le caractère inadapté des mécanismes de financement de l'entreprenariat et un secteur privé peu développé. L'accès à la propriété foncière demeure très inégalitaire au détriment des femmes, en raison d'un mode de succession foncière patrilinéaire au niveau local.

2.5-Dans le domaine de l'environnement, la dégradation du couvert forestier due aux effets combinés des pratiques agricoles non durables, des aléas climatiques et de la surexploitation de la ressource, a progressé de 4,5% en 2005 à 5,75% en 2010. Sur le plan énergétique, le pays enregistre un taux d'électrification rurale de 3% tandis que l'utilisation des sources d'énergies renouvelables demeure très limitée par manque d'un cadre formel d'intervention et de mesures incitatives. La vulnérabilité du pays aux évènements hydro-climatiques extrêmes tels que les inondations, la sécheresse et les vents violents, reste encore élevée. Les inondations catastrophiques de 2010 ont réduit de 0,02% le taux de croissance annuel du pays avec des pertes et dommages estimés à près de 40 millions USD. L'érosion côtière progresse à une vitesse moyenne de 3 mètres par an et constitue

une menace réelle pour la survie des communautés et des infrastructures balnéaires. L'absence de normes de rejet des déchets et le manque de suivi des plans de gestion environnementale des unités industrielles (phosphates, clinker, fer) rendent difficile la maîtrise des pollutions à tous les niveaux.

2.6-En matière de gouvernance démocratique, le Togo a connu plus d'une décennie de crispation politique, de récurrence des contestations électorales, de fragilisation des équilibres institutionnels et de la culture citoyenne. L'organisation des élections législatives en 2007 et 2013 ainsi que la présidentielle en 2010 dans des conditions apaisées ont permis de consolider le processus de démocratisation et la cohésion sociale. La mise en œuvre d'une justice transitionnelle , de 2009 à 2012, avec la création de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) a permis de faire la lumière sur 47 années marquées par des épisodes de violations des droits humains et de violence politique. Le travail de la CVJR a débouché sur 68 recommandations qui aujourd'hui font l'objet d'un consensus national et dont la mise en œuvre demeure un défi important pour les prochaines années. Les progrès notés dans le renforcement des capacités de la société civile constituent un atout important pour le processus de démocratisation et de consolidation de la paix. Toutefois, le contexte politique reste encore fragilisé par des divergences sur la conduite des réformes institutionnelles et constitutionnelles. Par ailleurs, en dépit de leur poids démographique (51.4% de la population) les femmes demeurent sous-représentées dans les offices publics, avec 23% de femmes au Gouvernement, moins de 15% à l'Assemblée nationale et aucune femme parmi les 35 préfets.

2.7-En ce qui concerne la gouvernance administrative et institutionnelle, la situation est caractérisée par de nombreux dysfonctionnements dus notamment à la concentration des pouvoirs de décision, l'insuffisance de reddition des comptes et l'absence de procédures et méthodes de travail normalisées. En outre, la faiblesse des capacités de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes de développement axé sur les résultats, et de coordination de l'aide publique au développement reste encore un défi à relever. Enfin, le Togo accuse un retard considérable dans la mise en œuvre du processus de décentralisation, en raison notamment de la non-application du cadre légal adopté depuis 2007 et du report répété des élections locales, ce qui entame la fourniture adéquate des services sociaux à la base.

2.8-Pour répondre à ces défis, le gouvernement a adopté en août 2013 une Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2013-2017 qui constitue le cadre de référence pour ses politiques et programmes.

CHAPITRE III : COOPERATION PASSEE ET ENSEIGNEMENTS TIRES

3.1. Coopération passée et résultats obtenus

3.1.1-La période de mise en œuvre du CPAP 2008-2013 a été marquée par une mutation de l'environnement de l'aide au niveau national avec la reprise progressive de la coopération au développement. Ainsi, un repositionnement stratégique de l'appui du PNUD a été opéré par le biais de la révision du CPAP en 2010 et l'extension du cycle en 2013. Les actions soutenues par le PNUD ont permis au Togo de se doter d'outils nationaux de pilotage stratégique du développement et de dialogue social et politique. L'appui à la formulation et à la mise en œuvre du Document Complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2009-2011 a permis l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) entraînant un allègement de 80% de la dette extérieure. L'élaboration des cadres d'accélération des OMD (CAO) pour les secteurs de l'agriculture, de l'eau et de la santé a permis d'orienter le dialogue sur les politiques sectorielles. Dans le secteur de l'agriculture, le CAO a constitué le levier pour la formulation des grands projets de développement agricole ciblant prioritairement les petits producteurs. Même si le financement des besoins identifiés par les CAO demeure le principal défi, l'organisation des tables rondes (sur le DSRP

intérimaire à Bruxelles en septembre 2008 ; sur le secteur agricole en juillet 2009 et sur le secteur de l'eau et environnement en juin 2011), a permis de sceller la reprise de la coopération et de mobiliser les ressources financières pour les actions d'urgence.

3.1.2- En matière de lutte contre la pauvreté, la localisation des OMD à travers le programme conjoint « Communes du millénaire » a insufflé une nouvelle dynamique de développement dans des communautés pauvres de la région des Savanes. Si les évaluations ont montré que l'engagement financier et opérationnel des diverses parties prenantes, y compris le gouvernement, n'ont pas été à la hauteur des ambitions initiales, le programme a tout de même obtenu des résultats conséquents : organisation de l'espace en pôles de développement, réalisation d'ouvrages et d'équipements structurants au niveau communautaire, mise en place d'un dispositif performant de suivi des OMD au niveau local. Dans le domaine de la finance inclusive, l'épargne et le crédit ont progressé respectivement de 82,13% et 88,23% entre 2008 et 2012 grâce à l'amélioration de la surveillance du secteur et la professionnalisation des systèmes financiers décentralisés. Dans le domaine de la promotion de l'emploi, l'appui du PNUD a permis au pays de disposer d'un cadre institutionnel et d'obtenir la validation technique des documents de politique en matière d'emploi et de protection sociale. Le système d'appui/conseil établi a permis d'amorcer la mise en place d'une plateforme de services en faveur des demandeurs d'emplois au niveau central et régional. Le PROVONAT a réussi à améliorer l'employabilité de 3530 jeunes volontaires nationaux et à mobiliser des financements importants pour la pérennisation du service de volontariat. Grâce au plaidoyer conjoint Gouvernement-PNUD, une coalition nationale pour l'emploi des jeunes est en émergence. L'établissement d'un système de financement viable pour l'entrepreneuriat et le développement de partenariats publics-privés demeurent un maillon faible. Une synergie avec les autres agences spécialisées (FAO, ONUDI, BIT) doit être établie pour asseoir un Guichet complet pour l'appui/conseil.

3.1.3-Dans le domaine de l'environnement, des cadres stratégiques nationaux de référence ont été mis en place pour le pilotage de la gestion de l'environnement ainsi que pour la prévention et la gestion des crises et catastrophes (politique nationale de l'environnement révisée en 2010 pour intégrer les dimensions liées aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophes, stratégie nationale de développement durable adoptée en 2012). Dans le domaine de la gestion des catastrophes la plateforme nationale RRC a permis d'améliorer les capacités de coordination, prévention, préparation et de réponse aux catastrophes naturelles. Ainsi, l'impact des inondations de 2008 et 2010 a été amoindri. La perception et la prise de conscience autour des questions de risques de catastrophes et de changements climatiques se sont affirmées par leur prise en compte dans le processus de planification nationale et la préparation de leur intégration dans les curricula de l'enseignement primaire et secondaire. Le financement des microréalisations, en partenariat avec le Fonds pour l'Environnement Mondial, a permis d'opérer des transformations concrètes au niveau communautaire. Par exemple, l'initiative communautaire d'Ando Kpomey, lauréat du Prix Equateur 2012 organisé en marge de la conférence Rio+20, illustre le potentiel de transformation généré par les micro-financements.

3.1.4-En ce qui concerne la gouvernance démocratique, les processus soutenus par le PNUD ont permis de créer les conditions propices à la réconciliation nationale et à un début de fonctionnement normal des institutions démocratiques. La mise en œuvre de la stratégie nationale de consolidation de la démocratie et de la paix pour le développement, adoptée en 2008, a été déterminante pour l'aboutissement du processus de justice transitionnelle et la tenue pacifique de l'élection présidentielle en 2010. Les efforts de soutien au dialogue politique entre le gouvernement et l'opposition et le programme de renforcement des capacités des acteurs nationaux en administration électorale mis en œuvre durant les mois qui ont précédé les élections législatives de Juillet 2013 ont contribué à la tenue d'élections apaisées et inclusives. Il en est de même du programme d'alerte précoce, de gestion et de prévention des conflits et violences avant, pendant et après les élections

mis en place en relation avec les organisations de la société civile. Le soutien au parlement s'est traduit, entre autres, par la modernisation de la production législative, l'accessibilité des archives parlementaires et des textes de loi aux citoyens, ainsi que le renforcement des moyens de contrôle de l'action gouvernementale. En revanche, les efforts de mise à niveau du système judiciaire n'ont pas produit d'impact réel sur l'accès des pauvres aux services juridiques et la prise en compte des droits humains dans l'administration de la justice.

3.1.5-Dans le domaine de la gouvernance administrative, l'appui du PNUD a permis d'impulser une culture de modernisation de l'administration publique et d'asseoir les bases de la réforme dans ce domaine. La phase qui s'achève a en effet permis de réaliser des études structurantes essentielles au relèvement des capacités. Le cadre juridique de la fonction publique a été révisé avec l'adoption d'un nouveau statut de la fonction publique en 2012 et l'institution de l'assurance maladie pour les agents de l'Etat. En partenariat avec l'UNICEF, l'UNFPA, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement, une trentaine d'audits stratégiques et organisationnels ont été réalisés. Ces audits ont servi à l'adoption des décrets déterminant les normes d'organisation des ministères ; ce qui a permis de les doter d'organigrammes adaptés à leurs missions. Par ailleurs, en matière de pilotage de l'action gouvernementale et de suivi de la performance des ministères, une nouvelle approche managériale axée sur les résultats a été développée à tous les niveaux avec l'institution de nouveaux outils et mécanismes (matrice des résultats, lettres de mission des membres du gouvernement et guichet de suivi de leur mise en œuvre, séminaires gouvernementaux, réunions mensuelles de coordination interministérielle et réunions de cabinet hebdomadaire). Le déploiement d'experts à des niveaux stratégiques (Primature, planification et réforme administrative) a permis d'améliorer l'efficacité et la rapidité de certaines décisions dans la conduite des réformes prioritaires.

L'introduction progressive des technologies de l'information et de la communication dans la réforme de l'administration publique s'est traduite par l'implantation d'un système de gestion électronique des données au secrétariat général du gouvernement et d'un système de gestion automatique des agents de l'Etat, ainsi que le dénombrement des agents publics en 2011.

Les efforts entrepris en vue de renforcer les capacités de l'administration publique ont abouti à la mise en place d'une stratégie de recours à l'expertise de la diaspora notamment dans les secteurs de la santé et de l'enseignement supérieur.

L'analyse des réalisations fait ressortir le rôle catalyseur joué par le PNUD dans la reconstruction de l'administration publique et la pertinence de la poursuite de cet appui.

3.1.6-Au titre de la lutte contre le VIH/Sida, le partenariat établi et mis en œuvre avec le Gouvernement, la société civile et les agences SNU a été déterminant dans la constitution des bases d'une capacité nationale de coordination de la réponse au VIH/SIDA : mise en place et opérationnalisation de la plateforme de la société civile pour la lutte contre le VIH SIDA, élaboration du plan stratégique du SP/CNLS, renforcement du cadre de coordination des Nations Unies à travers l'équipe conjointe.

3.2. Enseignements tirés de la coopération passée

3.2.1-La modalité de l'exécution nationale n'est pas encore complète et généralisée du fait notamment des résultats peu satisfaisants de la micro-évaluation des structures d'exécution conduite en 2008. De plus, le non fonctionnement des Comités Techniques Sectoriels (CTS), ainsi que la démultiplication du Programme en projets individuels ne répondant pas dans leur mise en œuvre aux exigences d'une approche sectorielle n'ont pas favorisé l'appropriation nationale. Pour le prochain cycle, une attention particulière devra être accordée à la composition et au fonctionnement efficace des CTS autour de grands programmes déclinant le CPD 2014-2018.

3.2.2-Les actions mises en œuvre avec l'appui du PNUD ont abouti à des résultats importants permettant au Togo de se doter d'outils nationaux de pilotage stratégique du développement durable et de dialogue social et politique. Cependant, la faiblesse des capacités d'exécution et d'absorption, l'absence d'une stratégie nationale de mobilisation des ressources, et le faible suivi des différentes tables rondes ont limité la portée de ces résultats. Dans son rôle de « catalyseur » pour la mobilisation des ressources, le PNUD devra intensifier son appui tout au début du prochain cycle en vue de soutenir la définition d'une stratégie nationale de mobilisation des ressources pour le financement des plans d'action des importants référentiels nationaux de développement déjà validés (SCAPE, Réforme administrative, Environnement). En outre, l'absence de coordination des interventions des différents partenaires au développement est symptomatique de la faiblesse du fonctionnement du Dispositif Institutionnel de coordination et de suivi des Politiques de Développement (DIPD).

3.2.3-Dans le domaine de la promotion de l'emploi, outre le cadre institutionnel, l'atteinte de l'effet escompté nécessite la mise en place et le fonctionnement simultané de deux guichets : un guichet appui/conseil (formation, accompagnement, suivi), et un guichet financier qui demeure à ce jour le maillon faible. L'appui du PNUD a permis au pays de disposer d'un cadre institutionnel et d'une partie du système d'appui/conseil pour l'insertion ainsi que d'un dispositif institutionnel de pilotage et de gestion du volontariat national. Le renforcement du guichet appui/conseil doit être poursuivi en synergie avec les autres agences spécialisées (FAO, ONUDI, BIT) intervenant également sur les secteurs porteurs de croissance. La problématique de l'emploi nécessite par ailleurs de promouvoir un cadre de concertation, de mise en cohérence et de coordination des politiques et stratégies en faveur de la formation et de l'emploi des jeunes et des groupes vulnérables. Cette plateforme de concertation doit être promue à travers l'établissement d'un cadre de partenariat public-privé qui pourrait offrir des opportunités de développement du guichet financier.

CHAPITRE IV : PROGRAMME PROPOSE

4.1-En concertation avec le gouvernement, le présent Programme est le résultat d'un processus participatif prenant en compte les priorités de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), les axes d'intervention de l'UNDAF et du CPD 2014-2018 et les orientations du Plan stratégique du PNUD 2014-2017. Il tient également compte des interventions des autres partenaires dans une optique de synergie et de complémentarité.

4.2-L'UNDAF s'est concentré sur 3 des 5 axes identifiés dans la SCAPE à savoir : (i) gouvernance, (ii) sécurité alimentaire et environnement, et (iii) accès équitable aux services sociaux de base. Ainsi, après concertation avec le gouvernement et en tirant parti des résultats et enseignements de la coopération passée, les interventions du Programme 2014-2018 seront structurées autour des pôles suivants : (1) gouvernance démocratique, institutionnelle, et locale, (2) réduction de la pauvreté et emploi, (3) environnement et changement climatique. Les interventions seront guidées par une approche de réduction des inégalités, principe transversal de l'UNDAF, les recommandations du plan

d'action d'Istanbul sur les pays les moins avancés et les objectifs de développement durable (Rio+20). Le programme ciblera principalement, en référence au plan stratégique du PNUD, les personnes vivant dans la pauvreté, les victimes des plus grandes inégalités et formes d'exclusion en termes d'accès aux possibilités économiques plus particulièrement les femmes et les jeunes.

4.3-Dans le souci de lier étroitement les interventions des trois pôles (1) gouvernance démocratique, institutionnelle, (2) réduction de la pauvreté et emploi, et (3) environnement et changement climatique, l'appui du PNUD sera opérationnalisé à travers deux grands programmes : Gouvernance pour l'Accélération de la Croissance inclusive (GOPAC) et Développement Humain Durable (DHD).

4.3.1- Programme 1 : Gouvernance pour l'Accélération de la Croissance Inclusive (GOPAC)

Le programme 1 est aligné sur :

- **l'Axe IV de la SCAPE** : Renforcement de la gouvernance,
- **l'Effet 1 de l'UNDAF** : A l'horizon 2018, les capacités des institutions et acteurs à l'échelle nationale et locale sont améliorées pour la réduction des inégalités, la modernisation de l'Etat, la consolidation de la paix, de la démocratie et la promotion des droits de l'homme.

Pour accompagner la mise en œuvre efficace de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi, le Programme 1 contribuera spécifiquement à la promotion de la gouvernance démocratique, institutionnelle, et locale. Le programme sera mis en œuvre à travers **deux composantes** :

Composante 1 : Gouvernance démocratique. Cette composante1 comportera **quatre volets** :

Volet 1 : Appui aux processus électoraux

Il s'agira de soutenir la consolidation des fondements de la démocratie à travers l'appui à l'organisation d'élections pacifiques et transparentes.

Produit : Les institutions nationales, les partis politiques, et la société civile participent à la promotion de la démocratie et de l'Etat de droit.

Indicateurs : I1. Elections locales, législatives et présidentielles apaisées et transparentes ; I2. Proportion des conseils locaux élus et fonctionnels. Base : 0%. Cibles : 10% en 2014 ; 30% en 2015 ; 40% en 2016 ; 50% en 2017 et 60% en 2018 ; I.3 : Proportion de femmes sur les listes de candidature aux élections législatives et locales. Base : 9,85% en 2007. Cibles : 30% en 2018.

Volet 2 : Consolidation de la paix.

Il s'agira de poursuivre le renforcement des capacités de résilience aux conflits par la prévention, la médiation et la gestion des conflits, à travers notamment l'appui à la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) et à l'instauration d'une infrastructure pérenne pour la paix.

Produit : Les institutions mettant en œuvre les recommandations de la CVJR et des organes et traités contribuent à une infrastructure pérenne pour la paix.

Indicateurs : I1. Proportion des recommandations de la CVJR mises en œuvre. Base : 4%. Cibles : 60%. I2. Rapports national et alternatif produits. Base : Rapports sur la CEDEF et la Torture. Cible : Au moins un rapport national et un rapport alternatif par an.I3 Plan stratégique du HCRRUN Base : 0. Cible : plan adopté et opérationnel. I4. Niveau de mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale de consolidation de la paix et de la démocratie. Base : 0. Cible : 60% I.5 Nombre de mécanismes d'alerte précoce, de prévention et de gestion des conflits Base : 0. Cible : 6. I6. Proportion des recours traités par les mécanismes d'alerte précoce, de prévention et gestion des conflits. Base : 0. Cible : au moins 50%.

Volet 3 : Appui au Parlement

L'appui sera axé sur le renforcement des capacités des parlementaires en vue notamment d'un meilleur contrôle de l'action publique en ciblant en particulier la participation des femmes.

Produit : Le Parlement participe à la promotion de la démocratie et de l'Etat de droit.

Indicateurs : I1. Accroissement annuel des amendements écrits soumis par les parlementaires sur les projets de loi. Base : 0. Cibles : 70%. I2. Proportion de lois de règlement votées par rapport aux projets reçus du gouvernement Base :-; Cibles 50%. I3: Taux annuel de projets de lois votés par rapport aux textes de lois reçus. Cibles : 90%.

Volet 4 : Accès au droit et à la justice

L'appui sera concentré sur l'amélioration de l'accès au droit et à la justice pour les couches défavorisées notamment les femmes et les jeunes.

Produit : Accès accru au droit et à la justice pour les couches défavorisées notamment les femmes et les jeunes.

Indicateur : Nombre de femmes et d'hommes vulnérables ayant bénéficié d'aide juridictionnelle. Base : 187 détenus en 2012. Cible : 1000 dont au moins 30% de femmes.

Composante 2 : Gouvernance administrative et institutionnelle.

Cette composante 2 comportera **trois volets** :

Volet 1 : Modernisation de l'administration publique.

Le PNUD appuiera l'amélioration des capacités institutionnelles et techniques de l'administration publique prenant en compte le genre et la mise en œuvre de la décentralisation.

Produit : Les réformes permettant la modernisation de l'Etat sont mises en œuvre.

Indicateurs : I1 : Proportion de ministères disposant d'organigramme aligné sur leurs missions. *Base* : 6%. *Cible* : 80%. I2 : Nombre de mesures de réformes intégrant la problématique du genre dans le cadre de la gestion des ressources humaines de l'administration publique. Base : 01. Cible : 02. I3 : Nombre de procédures administratives simplifiées ; *Base* : 01 procédure. *Cible* : 03 procédures. I4 : Charte de la déconcentration disponible. *Base* : loi n° 2007 – 001 du 08 Janvier 2007 portant organisation de l'administration territoriale déconcentrée. *Cible* : Charte de la déconcentration.

Volet 2 : Maîtrise de la planification, programmation, suivi et évaluation.

Le PNUD appuiera l'amélioration des systèmes de coordination, de planification et de suivi-évaluation des politiques publiques prenant en compte le genre et l'inclusion des groupes vulnérables. Sur la base des cadres d'accélération des OMD, la contribution du PNUD ciblera également, le suivi des OMD, ainsi que le plaidoyer OMD/Agenda post-2015.

Produit : Les réformes permettant la maîtrise de la planification, de la programmation, du suivi et de l'évaluation sont mises en œuvre. Indicateurs : Proportion de ministères disposant de structures de planification et de suivi-évaluation opérationnels. Base : 48%- Cible : 80%.

Indicateurs : I1 : Proportion de ministères utilisant les outils harmonisés de planification, de suivi et d'évaluation sensibles au genre. Base : - Cible : 80%. I2: Nombre de rapports de développement produits (suivi de la SCAPE ; suivi des OMD, RNDH, RAPD) Base : Rapport de suivi de la SCAPE : 0, cible : Rapport de suivi des OMD, RNDH (2008-2013), RAPD (2008-2013).

Volet 3 : Riposte au VIH/Sida et aux IST

Il s'agira de renforcer la gouvernance du secteur de la lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles pour une riposte efficace favorisant la réalisation de l'OMD 6. Deux produits seront recherchés :

Produit 1 : Le SP/CNLS assume de façon satisfaisante son leadership dans la coordination de la réponse nationale au VIH. Indicateur1: Taux d'exécution des recommandations de l'audit organisationnel et institutionnel ; Base : 0 Cible : 50%.

Indicateurs : Nombre de plans nationaux et de documents nationaux disponibles dans les délais requis. Base: PSN 2012-2015 disponible, Plan de suivi-évaluation disponible, stratégie pour les populations clés disponible, stratégie pour le monde du travail disponible, Politique nationale de lutte contre le SIDA 2020 disponible, rapport annuels du CNLS de 2012 : Cible : PSN 2016-2020 élaboré; Plan de suivi évaluation du PSN 2016-2020 élaboré, Programmes HSH élaboré ; Evaluation de la stratégie pour le monde du travail faite; Rapports annuels du PSN élaborés.

Produit 2 : La Plateforme des OSC VIH dispose des capacités institutionnelles et opérationnelles nécessaires pour améliorer la coordination du secteur communautaire y compris la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial et les interventions auprès des populations clés.

Indicateurs : I1 : Pourcentage d'OSC membres de la plateforme qui adoptent et respectent les mécanismes et stratégies développées de façon consensuelle pour améliorer la coordination des interventions communautaires ; base : adoption et respect du code éthique (15%), adoption et utilisation des outils harmonisés de collecte de données (25%) participation et respect des recommandations du conseil consultatif de la plateforme (15%) ; cibles : code éthique (90%), outils harmonisés (90%), conseil consultatif : 80%. I2 : Existence d'un mécanisme efficace de prévention et de gestion des risques liés aux interventions auprès des populations clés ; Base : stratégie de sécurisation des acteurs, cibles : dispositif d'alerte média, observatoire stigma.

4.3.2- Programme 2 : Développement Humain Durable (DHD)

Le programme 2 est aligné sur :

- **l'Axe III** Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi, et sur **l'Axe V** Promotion d'un développement participatif, équilibré et durable **de la SCAPE**
- **l'Effet 2 de l'UNDAF** : La sécurité alimentaire, la résilience des communautés aux changements climatiques et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi sont améliorés.

Sur la base des domaines de coopération retenus par l'UNDAF au regard des priorités nationales et des cadres d'accélération des OMD, le Programme 2 vise à soutenir la création d'opportunités de développement économique et de protection sociale dans une optique de durabilité. Le programme 2 s'articule autour de deux composantes prenant en compte l'adaptation aux changements climatiques et l'équité de genre.

Composante 1 : Dynamiques Locales de Développement Economique et Social (DYLODES). Cette composante1 comportera **trois volets** :

Volet 1 : Promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat

En appui à la réduction de la pauvreté et en droite ligne avec les orientations de la SCAPE et la Politique Nationale de l'Emploi, les efforts seront concentrés sur l'opérationnalisation du nouveau cadre national de promotion de l'emploi des jeunes et des femmes. Il s'agira notamment de soutenir : (i) l'harmonisation et l'intégration des initiatives via un cadre de dialogue social et le renforcement des capacités de gestion institutionnelles et des structures parapubliques, (ii) le renforcement du partenariat public-privé pour la promotion de l'entrepreneuriat, et des mesures alternatives génératrices d'emplois, y compris les emplois verts et le volontariat national. Il sera nécessaire d'envisager la mise en place d'une plateforme impliquant le PNUD, la FAO, l'ONUDI, le BIT et le FIDA devant conduire à un Guichet complet d'Appui/Conseil pour l'insertion.

Deux produits seront recherchés :

Produit 1 : Une coalition nationale contribue à la promotion de l'entreprenariat, de l'employabilité des jeunes et des femmes et du volontariat national.

Indicateurs : I1 : Documents statuant la coalition nationale ; Base : projet de statut ; Cible : Pacte social. I2 : Documents statutaires de l'Agence Nationale de Volontariat Base : projet de texte- Cible : Statut adopté ; I3 : Nombre de partenariats public-privé en faveur de l'emploi des jeunes et des femmes Base : 0 Cible : 20 ; I4 : Nombre de bénéficiaires (hommes, femmes) accompagnés par le guichet d'appui/conseil -Base : 4542, Cible : 2500 par an.

Produit 2 : Le renforcement des capacités des jeunes et des femmes génère des initiatives d'entrepreneuriat.

Indicateur : Nombre de jeunes et de femmes entrepreneurs formés et installés. Base : 700 Cible : 500

Volet 2 : Finance inclusive

Le PNUD appuiera le développement de la finance inclusive en partenariat avec le Fonds d'Equipement des Nations Unies (UNCDF).

Produit : Les SFD et le FAIEJ sont renforcés pour offrir des services adaptés aux jeunes et aux femmes vulnérables.

Indicateurs : I1 : Nombre de SFD appuyés- Base : 4-Cible 12 ; I2 : Nombre de plans d'affaires financés par le fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ)- Base : 62 –Cible : 100 par an.

Volet 3 : Protection sociale

Le PNUD contribuera à la mise en œuvre de la politique de protection sociale, la collecte et l'analyse des données désagrégées par sexe en collaboration avec les PTF.

Produit : Des groupes vulnérables bénéficient de services de protection sociale adaptés.

Indicateur : Existence d'un système de protection sociale à l'intention des groupes vulnérables-Base : 0-Cible 1.

Composante 2 : Développement Durable. Cette composante 2 comportera **deux volets :**

Volet 1 : Pilotage stratégique du développement durable

L'accent sera mis sur l'appui au pilotage stratégique du développement durable à travers : (i) la formulation/révision et la mise en œuvre des politiques publiques et programmes sensibles au genre favorisant un modèle de développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, (ii) le renforcement de capacités institutionnelles et celles des collectivités locales dans la prévention, la préparation et la réponse aux catastrophes, la conservation de la diversité biologique et la gestion durable des ressources naturelles, l'accès à l'énergie et aux services énergétiques durables, en associant les femmes et les jeunes. Dans ce contexte, un appui sera fourni en vue de l'intégration des principes de la durabilité dans l'opérationnalisation de la CNDD, du fonds national pour l'environnement et de l'agence nationale pour l'environnement. L'accent sera également mis sur l'amélioration de gestion décentralisée de l'environnement.

Produit : Une assistance technique est apportée au gouvernement pour la formulation et la mise en œuvre de politiques favorisant la résilience des communautés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

Indicateurs : I1. Nombre de documents des politiques révisés ou élaborés dans le sens d'un développement sobre en carbone et résiliente aux changements climatiques. Base : 1 ; Cible : 05. I2 : Document de la stratégie nationale de développement des éco- villages/éco- communes. Base : Néant Cible : Document disponible.

Volet 2 : Moyens d'existence durable

Il s'agira d'appuyer le renforcement des liens entre les actions de sauvegarde de l'environnement et la réduction de la pauvreté, notamment à travers l'identification et le financement des initiatives communautaires innovantes sensibles au genre qui sont bénéfiques pour l'environnement et contribuent à l'amélioration des moyens d'existence communautaires.

Produit : Les initiatives communautaires innovantes de sauvegarde de l'environnement et de résilience aux changements climatiques sensibles au genre sont démultipliées.

Indicateur: Nombre de communautés mettant en pratique des stratégies de résilience aux changements climatiques et sensibles au genre. Base : 48 ; Cible : 200

Le synoptique du Programme avec indication des partenaires de réalisation proposés se présente comme suit :

Programmes	Composantes		Volets	
	Titre	*Partenaires de réalisation*	*Titre*	*Parties responsables*
Gouvernance pour l'Accélération de la Croissance Inclusive (GOPAC)	1 : Gouvernance démocratique.	Ministère en charge de la Planification	1 :Appui aux processus électoraux	CENI, Ministères en charge de : Droits de l'homme de la Consolidation de la Démocratie ;Administration Territoriale
			2 : Consolidation de la paix.	Ministère des Droits de l'homme de la Consolidation de la Démocratie
			3 : Appui au Parlement	Parlement
			4 : Accès au droit et à la justice	Ministère de la Justice ;OSC
	2 : Gouvernance administrative et institutionnelle	Ministère en charge de la modernisation de l'administration publique	1 : Modernisation de l'administration publique.	Secrétariat Général du Gouvernement;Ministères en charge de : Fonction publique ;Planification ;Décentralisation
			2 : Maitrise de la planification, programmation, suivi et évaluation	Ministère en charge : Planification ;Décentralisation
			Volet 3: Riposte au VIH/Sida et aux IST	CNLS, Plateforme des OSC VIH
Développement Humain Durable (DHD)	1 : Dynamiques Locales de Développement Economique et Social (DYLODES).	Ministère en charge de l'emploi Ministère en charge du développement à la base	1 : Promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat	Ministères en charge de : Emploi ;Action Sociale ;Développement à la base
			2 : Finance inclusive	Ministère en charge de : Finances ; Emploi ;Développement à la base ;Promotion de la femme. OSC et SFD
			3 : Protection sociale	Ministère en charge de l'action sociale. OSC
	2 : Développement Durable.	Ministère en charge de l'environnement	1 : Pilotage stratégique du développement durable	Ministère en charge de : Environnement ;Eau ;Energie
			2 : Moyens d'existence durable	PMF/FEM ; ONG ; OCB ;Secteur privé

CHAPITRE V : STRATEGIE DE PARTENARIAT

5.1- Toutes les interventions du PNUD seront conçues et exécutées essentiellement dans l'optique du développement des capacités nationales aux plans central, régional et local et à tous les niveaux (coordination, planification, programmation, gestion, suivi et évaluation), dans le respect et l'application du Plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017.

5.2- En conformité avec les efforts du gouvernement et les appuis d'autres partenaires, le PNUD pourra appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de mobilisation des ressources.

5.3- L'approche participative sera améliorée à travers le renforcement du rôle de contrôle de la société civile et de ses capacités à prendre part au dialogue de politique et à la mise en œuvre des programmes. Les principales interventions du PNUD (appuis aux institutions démocratiques et de

gouvernance, ainsi qu'au développement du capital humain) devront être orientées pour catalyser et mobiliser d'autres partenaires au développement.

5.4- La prise en compte du genre, des droits de l'homme et les préoccupations sur l'environnement seront considérées comme des approches transversales à intégrer systématiquement dans toutes les initiatives soutenues par le Programme.

5.5- Au regard de l'UNDAF 2014-2018, l'approche conjointe sera renforcée avec l'ensemble des agences du SNU opérationnelles au Togo et les institutions spécialisées des Nations Unies avec lesquelles les priorités et les résultats recherchés ont été convenus dans le cadre de l'UNDAF. Un projet conjoint visant la mise en place d'un Guichet d'Appui/Conseil à l'insertion sera développé.

5.6- Dans le cadre de la reprise de la coopération au développement, le PNUD contribuera aux efforts de préparation des tables rondes/réunions de bailleurs de fonds (financement SCAPE). En effet, la mobilisation de ressources complémentaires s'avère indispensable pour une mise en œuvre adéquate des activités de renforcement des capacités. Il convient de noter qu'un accent particulier sera accordé au partenariat avec le FEM, ainsi qu'avec le secteur privé.

5.7- Le PNUD continuera à privilégier l'utilisation : (i) des capacités nationales qu'elles soient étatiques, du secteur privé, de la société civile ou des communautés de base, (ii) des réseaux du PNUD pour le partage des connaissances. Des recours appropriés seront faits en direction des Volontaires des Nations Unies et de l'expertise internationale suivant le besoin ressenti. Le recours à la coopération sud-sud sera également soutenu.

CHAPITRE VI : GESTION DU PROGRAMME

6.1- Le Programme sera exécuté sous la coordination générale du Ministère en charge de Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, agence gouvernementale de coordination. En ce qui concerne les PTA, la modalité d'exécution nationale actuelle sera maintenue avec l'appui du PNUD (Country Office Support to NEX). Pour faciliter le passage au NEX intégral, le développement des capacités sera poursuivi. Les ministères du gouvernement, ONG, OI, agences des Nations Unies y compris le PNUD mettront en œuvre les activités de programme. Une concertation entre le PNUD et l'Agence de coordination gouvernementale permettra de désigner l'Agence de coopération gouvernementale qui sera directement responsable de la participation du Gouvernement à chaque Plan de travail annuel assisté. Les Plans de travail annuels décrivent les résultats spécifiques à atteindre. Ils formeront l'accord de base entre le PNUD et chaque Partenaire de réalisation sur l'emploi de ressources. « Partenaire(s) de réalisation » signifiera « Agence(s) d'exécution », tel que ce terme est utilisé dans le SBAA.

6.2-Dans la conception et la mise en œuvre du Programme, le PNUD travaille en proche collaboration avec des partenaires clés. Le programme de pays s'appuie sur les principes de réforme des Nations Unies, notamment ceux ayant trait à la simplification et à l'harmonisation, en opérant conformément aux instruments harmonisés et communs de programmation de pays tels que la matrice de résultats de l'UNDAF, les dispositions « Unis dans l'Action », le suivi et l'évaluation conjoints, et les cadres de ressources de programme du CPAP et des Plans de travail annuels.

6.3-Autant que possible, le PNUD et ses partenaires utiliseront le minimum de documents nécessaires (CPAP signé et Plans de travail annuels signés) pour mettre en œuvre les initiatives de programmes. Cependant, selon ce qui sera nécessaire et approprié, on utilisera notamment, dans la rédaction de documents de projet, le texte pertinent du CPAP et des Plans de travail annuels. Le PNUD signera les documents de projet avec les partenaires en accord avec les pratiques de

l'organisation et les exigences locales. Conformément à la Note d'orientation du GNUD sur la programmation conjointe, la portée de la coopération inter agences est renforcée par les programmes conjoints et la convergence géographique.

6.4-Tous les transferts de fonds vers un Partenaire de réalisation reposent sur des Plans de travail annuels convenus entre le Partenaire de réalisation et le PNUD.

6.5-Les transferts de fonds pour les activités prévues dans les Plans de travail annuels, peuvent être effectués par le PNUD selon les modalités suivantes :

1. Virement direct au Partenaire de réalisation :

    a. Avant le début des activités (transfert de fonds direct), ou

    b. Après l'achèvement des activités (remboursement) ;

2. Paiement direct à des fournisseurs ou des tiers pour des obligations encourues par un Partenaire de réalisation sur la base de requêtes signées par l'officiel désigné du Partenaire de réalisation ;

3. Paiement direct à des fournisseurs ou des tiers pour des obligations encourues par des Agences de l'ONU à l'appui d'activités convenues avec des Partenaires de réalisation.

1. ***Les remises directes d'espèces aux partenaires d'exécution*** pour les obligations et les dépenses qu'ils prendront à leur charge selon les activités convenues dans les plans de travail annuels (PTA);
2. ***Les paiements directs par les agences du SNU*** aux fournisseurs de biens et services pour les obligations encourues par le partenaire d'exécution (PE) en l'appui aux activités convenues dans les plans de travail annuels (PTA) ;
3. ***Le remboursement aux partenaires d'exécution*** des obligations et dépenses encourues en appui aux activités convenues dans les plans de travail annuels (PTA) ;
4. ***L'exécution directe par l'agence du SNU :*** dans le cas de cette modalité, aucun transfert de fonds n'est exécuté au profit du partenaire d'exécution. L'agence du SNU assure la mise en œuvre de la gestion financière de l'activité.

6.6-Les transferts de fonds directs seront demandés et décaissés pour des périodes de mise en œuvre de programme ne dépassant pas trois mois. La justification de dépenses précédemment autorisées sera demandée et effectuée tous les trois mois ou après l'achèvement des activités. Le PNUD ne sera nullement tenu de rembourser des dépenses effectuées par le Partenaire de réalisation au-delà des montants autorisés.

6.7-Après l'achèvement d'une activité quelconque, tout solde de fonds résiduel sera reprogrammé par accord mutuel entre le Partenaire de réalisation et le PNUD, ou remboursé.

6.8-Les modalités de transfert de fonds, la taille des décaissements et la portée et la fréquence des activités de certification pourront être révisées au cours de la mise en œuvre du programme sur la base des conclusions du suivi du programme, du suivi et du compte rendu des dépenses et des audits.

6.9-Les efforts de mobilisation des ressources seront intensifiés afin d'appuyer le cadre de résultats et ressources et garantir la viabilité du programme. La mobilisation d'autres ressources sous la forme

de partage des coûts, de fonds d'affectation, ou de contributions monétaires gouvernementales sera entreprise pour assurer le financement du programme.

CHAPITRE VII : SUIVI ET EVALUATION

7.1-Le suivi-évaluation du programme sera partie intégrante de celui de l'UNDAF et de la SCAPE. Le PNUD aidera à la mise en place et au renforcement des cellules en charge du suivi-évaluation dans les ministères. Le PNUD renforcera également ses capacités internes de suivi-évaluation à travers la formation du personnel des projets et programmes, et le recrutement de personnel adéquat. Le suivi-évaluation se fera en collaboration avec le ministère de la planification, du développement et l'aménagement du territoire, notamment à travers : i) les visites de terrain conjointes ; ii) les groupes thématiques, comités techniques et comités de pilotage ; iii) les revues annuelles conjointes.

7.2-Les Partenaires de réalisation soumettront des rapports périodiques sur les progrès, réalisations et résultats de leurs projets, décrivant les problèmes rencontrés au cours de la mise en œuvre ainsi que l'utilisation de ressources telle que prévue par le Plan de travail annuel. Le processus de compte rendu cadrera avec les procédures des Nations Unies et sera harmonisé autant que possible avec les pratiques des agences de l'ONU.

7.3-Les Partenaires de réalisation conviennent de coopérer avec le PNUD dans toutes activités soutenues par des transferts de fonds et faciliteront l'accès aux dossiers financiers pertinents et aux personnels chargés de gérer les fonds alloués par le PNUD. A cet effet, les Partenaires de réalisation acceptent les dispositions suivantes :

1. Examens périodiques sur place et vérifications ponctuelles de leurs dossiers financiers par le PNUD ou ses représentants.
2. Suivi des activités de programme conformément aux normes du PNUD et à ses directives concernant les visites de site et vérifications sur le terrain.
3. Audits spéciaux ou programmés. Le PNUD, en collaboration avec d'autres agences des Nations Unies, si cela est souhaité, et en consultation avec l'Agence gouvernementale de coordination établira un plan annuel d'audit.

7.4-Les audits seront pris en charge par le PNUD qui fera appel à un cabinet privé.

7.5-L'évaluation et l'audit de Partenaires de réalisation seront effectués conformément aux politiques et procédures du PNUD.

7.6-Le programme privilégiera la flexibilité dans la planification et la budgétisation pour répondre au nouveau paysage de l'aide au Togo et aux principaux risques pouvant affecter sa mise en œuvre. Au nombre de ces risques, figurent les catastrophes naturelles (inondations récurrentes), les crises politiques, les crises sociales et les défis sécuritaires communs à la sous-région ouest-africaine, qui pourraient faire émerger de nouvelles priorités, aussi bien pour le gouvernement que pour les partenaires au développement.

CHAPITRE VIII : ENGAGEMENTS DU PNUD

8.1. Le PNUD assurera la cohérence entre les PTA, le CPAP, la matrice des résultats de l'UNDAF et les OMD, y compris les rapports de suivi et d'évaluation. Des contrôles annuels et la publication d'états d'avancement périodiques permettront de souligner la répartition des responsabilités entre le PNUD, le Gouvernement et les partenaires de réalisation.

8.2. Dans le cas d'un transfert de fonds ou d'un remboursement, le PNUD informera le partenaire de réalisation du montant approuvé par le PNUD et décaissera des fonds au profit du partenaire de réalisation dans un délai maximum de un (1) mois.

8.3. Dans le cas d'un versement direct à des fournisseurs ou à des tiers relativement à des obligations contractées par les partenaires de réalisation selon les requêtes signées par le représentant officiel désigné du partenaire de réalisation ; ou à des fournisseurs ou à des tiers relativement à des obligations contractées par le PNUD dans le cadre du financement des activités convenues avec les partenaires de réalisation, le PNUD effectuera le versement dans un délai maximum de un (1) mois.

8.4. La responsabilité directe du PNUD ne sera pas engagée sur la base des ententes contractuelles passées entre le partenaire de réalisation et un fournisseur tiers.

8.5. Si une agence des Nations Unies met des fonds à la disposition du même partenaire de réalisation, le suivi du programme, le suivi financier et la vérification des comptes seront réalisés conjointement ou coordonnés avec l'agence des Nations Unies concernée.

8.6. Les ressources indicatives pour la contribution du PNUD qui intègrent également les coûts de gestion et de suivi/évaluation du Programme se présentent comme suit :

Budget indicatif par sous- programme (Montants en $ E.U)

PROGRAMMES	TRAC	AUTRES	TOTAL
Gouvernance pour l'Accélération de la Croissance Inclusive (GOPAC)	11, 985,000	20, 000,000	31, 985,000
Développement Humain Durable (DHD)	7, 000,000	15, 000,000	22, 000,000
TOTAL	**18, 985,000**	**35, 000,000**	**53, 985,000**

CHAPITRE IX : ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

9.1. Le gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions de l'accord de base type en matière d'assistance (SBAA) du 21 mars 1977. Le gouvernement appliquera les dispositions de la convention sur les privilèges et immunités des agences des Nations Unies aux biens, aux fonds et aux avoirs du PNUD, ainsi qu'à ses représentants officiels et ses consultants. De plus, le gouvernement accordera au PNUD et à ses représentants officiels, ainsi qu'à toute autre personne

exécutant des services pour le compte du PNUD, les privilèges, immunités et facilités tels que formulés dans le SBAA.

9.2. Le Gouvernement s'engage à prendre les mesures requises pour permettre la mise en application de l'Approche Harmonisée de Remise d'Espèces au regard des résultats des macros et micro évaluations.

9.3. Dans le cas où le gouvernement participerait aux coûts par l'intermédiaire du CPAP, les clauses suivantes devraient être incluses :

1. Le calendrier des versements et les coordonnées bancaires du PNUD ;
2. le montant du versement, s'il est effectué en devises autres qu'en dollars américains, sera déterminé à l'aide du taux de change opérationnel des Nations Unies applicable en vigueur le jour du versement. En cas de fluctuation du taux de change opérationnel des Nations Unies avant la pleine utilisation du versement par le PNUD, la valeur du solde des fonds encore détenus à ce moment-là sera ajustée en conséquence. Dans un tel cas, si une perte de la valeur du solde des fonds est enregistrée, le PNUD en informera le gouvernement afin de déterminer si celui-ci pourrait octroyer un financement additionnel. Si un tel financement additionnel n'est pas disponible, l'assistance devant être apportée au CPAP pourra être réduite, suspendue ou annulée par le PNUD ;
3. le calendrier des paiements ci-dessus prend en compte la condition préalable selon laquelle le versement doit être effectué avant l'exécution des activités planifiées. Celui-ci peut être amendé en fonction de l'état d'avancement de l'exécution du CPAP ;
4. le PNUD recevra et gérera le versement conformément aux règlements, règles et directives du PNUD ;
5. tous les comptes et relevés financiers seront exprimés en dollars américains ;
6. dans le cas où des dépenses ou des engagements non anticipés sont attendus ou réalisés, le PNUD devra soumettre au gouvernement dans les meilleurs délais une estimation supplémentaire indiquant le financement additionnel requis ;
7. si les versements mentionnés plus haut ne sont pas reçus dans les délais par le calendrier des versements, ou au cas où le financement additionnel requis conformément au paragraphe 6 ci-dessus ne serait pas effectué par le gouvernement ou par une autre source, l'assistance devant être fournie au PAPP dans le cadre du présent Accord peut être réduite, suspendue ou annulée par le PNUD ;
8. tout intérêt créditeur attribuable à la contribution sera crédité sur un compte du PNUD et utilisé conformément aux procédures établies du PNUD ;
9. conformément aux décisions et aux directives du conseil d'administration du PNUD telles qu'elles sont reflétées dans sa politique de récupération des coûts par le PNUD pour deux catégories de coûts distinctes liées à la prestation de services de soutien, à savoir :
    a. les coûts indirects encourus par le siège et les bureaux de pays du PNUD dans le cadre de la prestation des services généraux de gestion (GMS). Afin de couvrir ces coûts des GMS, il sera imputé des frais sur la contribution s'élevant à 8% ;
    b. les coûts directs encourus au titre des services de support à l'exécution (ISS) fournis par le PNUD et/ou une entité de réalisation ou un partenaire de réalisation. Tant qu'ils ne sont pas clairement liés au programme/projet spécifique, ces coûts sont compris dans le budget du projet et imputés à un poste budgétaire pertinent et, dans le cas de services transactionnels clairement identifiables, imputés au projet/programme aux tarifs de service standard.

9.4. Les montants cumulés budgétisés pour le CPAP, ainsi que les coûts estimés pour le remboursement des services de support correspondants, n'excèderont pas le total des ressources mises à la disposition du CPAP dans le cadre du présent accord.

9.5-La propriété de l'équipement, des fournitures et d'autres biens financés par la contribution reviendra au PNUD. Les aspects relatifs au transfert de propriété par le PNUD seront déterminés conformément aux politiques et aux procédures pertinentes du PNUD.

9.6. Des mécanismes dédiés à la planification participative, au suivi et à l'évaluation des progrès du programme de pays impliquant la société civile et d'autres partenaires du développement seront mis en œuvre. Le gouvernement s'engage également à organiser un examen périodique du programme, des réunions de planification et de stratégie conjointe, et, le cas échéant, une coordination sectorielle et thématique des groupes de partenaires de développement afin de faciliter la participation des donateurs, de la société civile, du secteur privé et des agences des Nations Unies. De plus, le gouvernement facilitera les visites de suivi périodique effectuées par les employés du PNUD et/ou les représentants officiels désignés leur permettant d'effectuer un suivi, de rencontrer les bénéficiaires, d'estimer les progrès réalisés et d'évaluer l'impact de l'utilisation des ressources du programme. Le gouvernement mettra à la disposition du PNUD, dans les meilleurs délais, toutes les informations relatives aux changements politiques ou législatifs intervenus au cours de l'exécution du PAPP et susceptibles d'avoir une incidence sur la coopération.

9.7. Un formulaire d'autorisation de financement et de confirmation des dépenses (FACE), reflétant les lignes d'activités du plan de travail annuel (PTA), sera utilisé par les partenaires de réalisation pour demander la libération des fonds, ou pour obtenir un accord selon lequel le PNUD remboursera ou paiera directement la dépense prévue. Les partenaires de réalisation utiliseront le rapport FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds perçus. Le partenaire de réalisation identifiera le(s) représentant(s) officiel(s) autorisé(s) à fournir les coordonnées bancaires ainsi qu'à demander et à certifier l'utilisation des fonds. Le rapport FACE sera certifié par le(s) représentant(s) officiel(s) désigné(s) par le partenaire de réalisation.

9.8. Les fonds transférés aux partenaires de réalisation devront être dépensés dans le cadre d'activités conformes à ce dont il a été convenu dans les PTA uniquement.

9.9. Les fonds reçus par le gouvernement et les ONG nationales en leur qualité de partenaires de réalisation seront utilisés conformément aux règlements, aux politiques et aux procédures nationaux établis en accord avec les normes internationales, en s'assurant en particulier que les fonds sont dépensés dans le cadre d'activités conformes à ce dont il a été convenu dans les PTA, et que les rapports sur la pleine utilisation de tous les fonds reçus sont soumis au PNUD dans les six mois suivant la réception des fonds. Dans les cas où des règlements, politiques et procédures nationaux ne seraient pas conformes aux normes internationales, les règlements, les politiques et les procédures des agences des Nations Unies s'appliqueront.

9.10. Pour les partenaires de réalisation qui sont des ONG et des OIG, les fonds reçus devront être utilisés conformément aux normes internationales, en s'assurant en particulier que les fonds sont dépensés dans le cadre d'activités conformes à ce dont il a été convenu dans les PTA et que les rapports sur la pleine utilisation de tous les fonds reçus sont présentés au PNUD dans les six mois suivant la réception des fonds.

9.11. Afin de faciliter les audits planifiés et exceptionnels, chacun des partenaires de réalisation recevant des fonds du PNUD permettra au PNUD ou à ses représentants d'accéder dans les meilleurs délais à :

1. tous les documents financiers constituant le dossier transactionnel des transferts de fonds effectués par le PNUD ;
2. toute la documentation pertinente et le personnel associé au fonctionnement de la structure de contrôle interne du partenaire de réalisation par laquelle les transferts de fonds ont transité.

9.12. Les résultats de chaque audit seront transmis au partenaire de réalisation et au PNUD. De plus, chacun des partenaires de réalisation :

1. recevra et analysera le rapport d'audit émis par les auditeurs,
2. présentera au PNUD et à la cour des comptes, dans les meilleurs délais, une déclaration d'acceptation ou de rejet de toute recommandation contenue dans l'audit qui aura fourni des fonds,
3. entreprendra des démarches dans les meilleurs délais afin de réagir aux recommandations d'audit,
4. rendra compte des démarches entreprises afin de mettre en œuvre les recommandations approuvées auprès des agences des Nations Unies et auprès de la Cour des Comptes, sur une base trimestrielle ou conformément au délai convenu.

CHAPITRE X : AUTRES DISPOSITIONS

10.1-Quand une entité gouvernementale est le Partenaire de réalisation d'un projet donné dans le cadre du présent CPAP, en concordance avec [l'Article III de l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA)] [les Dispositions supplémentaires], le Partenaire de réalisation est responsable de la sécurité et de la sûreté de son personnel et de ses biens, ainsi que de celles des biens du PNUD placés sous sa garde. A cette fin, chaque Partenaire de réalisation :

a) mettra en place et maintiendra un plan de sécurité approprié, tenant compte de la situation sécuritaire du pays dans lequel le projet est entrepris ;

b) assumera l'ensemble des risques et obligations liés à la sécurité du Partenaire de réalisation, ainsi que la pleine mise en œuvre du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer toute modification au plan qu'il jugerait nécessaire. Le fait de ne pas mettre en œuvre et maintenir un plan de sécurité approprié tel que prévu sous la présente clause sera réputé constituer une infraction aux obligations du Partenaire de réalisation dans le cadre du présent CPAP et des Plans de travail annuels y afférents.

Chaque Partenaire de réalisation entreprendra tous les efforts raisonnables pour s'assurer que des fonds reçus de la part du PNUD en application du Document de projet (CPAP et Plans de travail annuels) ne seront jamais utilisés en soutien d'individus ou d'entités associés au terrorisme et que les récipiendaires de tous montants fournis par le PNUD dans le cadre des présentes ne figurent pas sur la liste maintenue par le Comité du Conseil de sécurité établi aux termes de la résolution 1267 (1999). Cette liste est accessible via http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml . La présente disposition doit être incluse dans tout contrat de sous-traitance ou toute sous-convention conclue aux termes de chaque « Document de projet ».

Ce qui précède s'appliquera également à des projets dans le cadre du présent CPAP pour lesquels le Partenaire de réalisation est une organisation intergouvernementale ayant signé un accord de base d'agence d'exécution avec le PNUD.

Lorsque le PNUD ou d'autres agences des Nations unies font office de Partenaires de réalisation, ils (a) se plieront aux politiques, procédures et pratiques du système de sécurité et de sûreté des Nations Unies, et (b) feront tout ce qui est raisonnablement nécessaire pour que nulle partie des fonds de projet/fonds du PNUD reçus aux termes d'un Document de projet ne soit utilisée pour soutenir des individus ou entités associés au terrorisme et que les récipiendaires de tous montants fournis par le PNUD dans le cadre des présentes ne figurent pas sur la liste maintenue par le Comité du Conseil de sécurité établi aux termes de la résolution 1267 (1999). Cette liste est accessible via http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml. La présente disposition sera incluse dans tout contrat de sous-traitance ou toute sous-convention conclue aux termes de chaque Document de projet.

10.2- Le présent Plan d'Action du Programme de Pays entre en vigueur à la date de l'apposition de la dernière des signatures des deux parties et lancera les activités devant être exécutées durant la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

10.3-Le présent Plan d'Action du Programme de Pays annule et remplace tout autre PAPP signé antérieurement entre le Gouvernement de la République du Togo et le PNUD et peut être modifié d'un commun accord. Les projets dont la durée déborde du précédent Programme de pays seront relus pour permettre leur intégration progressive dans le CPAP.

10.4-Des plans de travail annuels pour les différents programmes couverts par le présent plan d'action seront périodiquement élaborés au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme de pays.

10.5-Aucune disposition du présent Plan d'Action du Programme de Pays ne saurait être interprétée comme une renonciation à la protection accordée au PNUD par les dispositions de la Convention sur les privilèges et Immunités des Nations Unies dont le Gouvernement de la République du Togo est signataire.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés, ont apposé leurs signatures au présent

Plan d'actions du programme de pays, ce 27 NOV 2013 à Lomé.

Pour le **Gouvernement du Togo**	Pour le **Programme des Nations Unies pour le Développement**
Signature :	Signature :
Mr Mawoussi Djossou Semondji Ministre de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire	**Mme Khardiata Lo Ndiaye** Représentante Résidente du PNUD

ANNEXE : CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

PRIORITÉ NATIONALE : Renforcement de la gouvernance (axe IV de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi - SCAPE)									
EFFET UNDAF/PROGRAMME DE PAYS N° 1 : A l'horizon 2018, les capacités des institutions et acteurs à l'échelle nationale et locale sont améliorées pour la réduction des inégalités, la modernisation de l'Etat, la consolidation de la paix, de la démocratie et la promotion des droits de l'homme									
Résultat Plan Stratégique PNUD : Il est répondu aux attentes des citoyens, notamment en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de redevabilité, grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique									
Programme 1 : Gouvernance pour l'Accélération de la Croissance Inclusive (GOPAC)									
Indicateurs d'effet/Lignes de base/Cibles	**Composantes/Volets**	**Produits/Indicateurs/Ligne de base/cibles**	**Modalité d'exécution/Partenaires**	**Ressources indicatives par année (x1000 $ E.U)**					
				2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**Total**
				Ressources ordinaires (TRAC)					
				100	200	150	150	100	700
				Autres ressources					
				300	600	700	700	700	3000
				Total Produit					
I : Elections locales, législatives, et présidentielles apaisées et transparentes. **Base :** Elections contestées par le passé. **Cible :** Scrutins apaisés et transparents. **I :** Proportion de femmes aux fonctions électives. **Base :** 10% de femmes au Parlement .**Cible :** 25% au Parlement et 30% dans les assemblées locales.	Composante 1 : Gouvernance démocratique. Volet 1 : Appui aux processus électoraux	**Produit :** Les institutions nationales, les partis politiques, et la société civile participent à la promotion de la démocratie et de l'Etat de droit. **Indicateurs :** I1. Elections locales, législatives et présidentielles apaisées et transparentes ; I2. Proportion des conseils locaux élus et fonctionnels. Base : 0%. Cibles : 10% en 2014 ; 30% en 2015 ; 40% en 2016 ; 50% en 2017 et 60% en 2018 ; I.3 : Proportion de femmes sur les listes de candidature aux élections législatives et locales. Base : 9,85% en 2007. Cibles : 30% en 2018.	NEX Ministère des Droits de l'homme de la Consolidation de la Démocratie	400	800	850	850	800	3700
	Volet 2 : Consolidation de la paix	**Produit :** Les institutions mettant en œuvre les recommandations de la CVJR et des organes et traités contribuent à une infrastructure pérenne pour la paix. **Indicateurs :** I1. Proportion des recommandations de la CVJR mises en œuvre. Base : 4%. Cibles : 60%. I2. Rapports national et alternatif produits. Base : Rapports sur la CEDEF et la Torture. Cible : Au moins un rapport national et un rapport alternatif par an.I3 Plan stratégique du HCRRUN Base : 0. Cible : plan adopté et opérationnel. I4. Niveau de mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale de consolidation de la paix et de la démocratie. Base : 0. Cible : 60% I.5 Nombre de mécanismes d'alerte précoce, de prévention et de gestion des conflits Base : 0. Cible : 6. I6. Proportion des recours traités par les mécanismes d'alerte précoce, de prévention et gestion des conflits. Base : 0. Cible : au moins 50%.	NEX Ministère des Droits de l'homme de la Consolidation de la Démocratie	Ressources ordinaires (TRAC)					
				100	200	150	150	100	700
				Autres ressources					
				200	400	500	500	400	2000
				Total Produit					
				300	600	650	650	500	2700

PRIORITÉ NATIONALE : Renforcement de la gouvernance (axe IV de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi - SCAPE)									
EFFET UNDAF/PROGRAMME DE PAYS N° 1 : A l'horizon 2018, les capacités des institutions et acteurs à l'échelle nationale et locale sont améliorées pour la réduction des Inégalités, la modernisation de l'Etat, la consolidation de la paix, de la démocratie et la promotion des droits de l'homme									
Résultat Plan Stratégique PNUD : Il est répondu aux attentes des citoyens, notamment en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de redevabilité, grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique									
Programme 1 : Gouvernance pour l'Accélération de la Croissance (GOPAC)									
Indicateurs d'effet/Lignes de base/Cibles	**Composantes/Volets**	**Produits/Indicateurs/Ligne de base/cibles**	**Modalité d'exécution/Partenaires**	**Ressources indicatives par année (x1000 $ E.U)**					
I : Elections locales, législatives, et présidentielles apaisées et transparentes. **Base :** Elections contestées par le passé. **Cible :** Scrutins apaisés et transparents. **I :** Proportion de femmes aux fonctions électives. **Base :** 10% de femmes au Parlement .**Cible :** 25% au Parlement et 30% dans les assemblées locales.	Composante 1 : Gouvernance démocratique. Volet 3 : Appui au Parlement	**Produit :** Le Parlement participe à la promotion de la démocratie et de l'Etat de droit. **Indicateurs :** I1. Accroissement annuel des amendements écrits soumis par les parlementaires sur les projets de loi. Base : 0. Cibles : 70%. I2. Proportion de lois de règlement votées par rapport aux projets reçus du gouvernement Base :-; Cibles 50%. I3: Taux annuel de projets de lois votés par rapport aux textes de lois reçus. Cibles : 90%.	NEX Parlement	2014	2015	2016	2017	2018	Total
				Ressources ordinaires (TRAC)					
				100	100	100	100	50	450
				Autres ressources					
				100	250	250	200	200	1000
				Total Produit					
				200	350	350	300	250	1450
	Composante 1 : Gouvernance démocratique. Volet 4 : Accès au droit et à la justice	**Produit :** Accès accru au droit et à la justice pour les couches défavorisées notamment les femmes et les jeunes. **Indicateur :** Nombre de femmes et d'hommes vulnérables ayant bénéficié d'aide juridictionnelle. Base : 187 détenus en 2012. Cible : 1000 dont au moins 30% de femmes.	Ministère en charge de la justice/OSC	Ressources ordinaires (TRAC)					
				100	150	100	100	100	550
				Autres ressources					
				200	400	500	500	400	2000
				Total Produit					
				300	550	600	600	500	2550

PRIORITÉ NATIONALE : Renforcement de la gouvernance (axe IV de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi - SCAPE)									
EFFET UNDAF/PROGRAMME DE PAYS N° 1 : A l'horizon 2018, les capacités des institutions et acteurs à l'échelle nationale et locale sont améliorées pour la réduction des inégalités, la modernisation de l'Etat, la consolidation de la paix, de la démocratie et la promotion des droits de l'homme									
Résultat Plan Stratégique PNUD : Il est répondu aux attentes des citoyens, notamment en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de redevabilité, grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique									
Programme 1 : Gouvernance pour l'Accélération de la Croissance inclusive (GOPAC)									
Indicateurs d'effet/Lignes de base/Cibles	**Composantes/Volets**	**Produits/Indicateurs/Ligne de base/cibles**	**Modalité d'exécution/ Partenaires**	**Ressources indicatives par année (x1000 $ E.U)**					
Indicateur : Mesures du Cadre Stratégique de Réforme et de Modernisation de l'Administration Publique mises en œuvre. **Base :** Quatre études structurantes (audits stratégiques, réforme du cadre juridique, rationalisation des écoles de formation technique et administration électronique) disponibles. **Cible :** Au moins 50% des mesures effectivement mises en œuvre	Composante 2 : Gouvernance administrative et institutionnelle. Volet 1 : Modernisation de l'administration publique.	**Produit :** Les réformes permettant la modernisation de l'Etat sont mises en œuvre. **Indicateurs :** I1 : Proportion de ministères disposant d'organigramme aligné sur leurs missions. *Base* : 6%. *Cible* : 80%. I2 : Nombre de mesures de réformes intégrant la problématique du genre dans le cadre de la gestion des ressources humaines de l'administration publique. Base : 01. Cible : 02. I3 : Nombre de procédures administratives simplifiées ; *Base* : 01 procédure. *Cible* : 03 procédures. I4 : Charte de la déconcentration disponible. *Base* : loi n° 2007 – 001 du 08 Janvier 2007 portant organisation de l'administration territoriale déconcentrée. *Cible* : Charte de la déconcentration.	NEX Primature, Secrétariat Général du Gouvernement; Ministères en charge de : Fonction publique ; Planification ; Décentralisation	2014	2015	2016	2017	2018	Total
				Ressources ordinaires (TRAC)					
				1160	1300	1520	1740	1680	7400
				Autres ressources					
				700	1500	2300	2200	1300	8000
				Total Produit					
				1860	2800	3820	3940	2980	15400
	Composante 2 : Gouvernance administrative. Volet 2 : Maitrise de la planification, programmation, suivi et évaluation	**Produit :** Les réformes permettant la maîtrise de la planification, de la programmation, du suivi et de l'évaluation sont mises en œuvre. Indicateurs : Proportion de ministères disposant de structures de planification et de suivi-évaluation opérationnels. Base : 48%- Cible : 80%. **Indicateurs :** I1 : Proportion de ministères utilisant les outils harmonisés de planification, de suivi et d'évaluation sensibles au genre. Base : - Cible : 80%. I2 : Nombre de rapports de développement produits (suivi de la SCAPE ; suivi des OMD, RNDH, RAPD) Base : Rapport de suivi de la SCAPE : 0, cible : Rapport de suivi des OMD, RNDH (2008-2013), RAPD (2008-2013).	NEX Ministère en charge de la Planification Ministère en charge de la décentralisation	Ressources ordinaires (TRAC)					
				200	250	250	150	150	1000
				Autres ressources					
				300	450	500	400	350	2000
				Total Produit					
				500	700	750	550	500	3000

PRIORITÉ NATIONALE : Renforcement de la gouvernance (axe IV de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi - SCAPE)										
EFFET UNDAF/PROGRAMME DE PAYS N° 1 : A l'horizon 2018, les capacités des institutions et acteurs à l'échelle nationale et locale sont améliorées pour la réduction des inégalités, la modernisation de l'Etat, la consolidation de la paix, de la démocratie et la promotion des droits de l'homme										
Résultat Plan Stratégique PNUD : Il est répondu aux attentes des citoyens, notamment en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de redevabilité, grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique										
Programme 1 : Gouvernance pour l'Accélération de la Croissance inclusive (GOPAC)										
Indicateurs d'effet/Lignes de base/Cibles	**Composantes/ Volets**	**Produits/Indicateurs/Ligne de base/cibles**	**Modalité d'exécution/ Partenaires**	**Ressources indicatives par année (x1000 $ E.U)**					
				2014	2015	2016	2017	2018	Total
				Ressources ordinaires (TRAC)					
				50	50	50	50	50	250
				Autres ressources					
				200	200	200	200	200	1000
				Total Produit 1					
Indicateur : Mesures du Cadre Stratégique de Réforme et de Modernisation de l'Administration Publique mises en œuvre. **Base :** Quatre études structurantes (audits stratégiques, réforme du cadre juridique, rationalisation des écoles de formation technique et administration électronique) disponibles. **Cible :** Au moins 50% des mesures effectivement mises en œuvre	Composante 2 : Gouvernance administrative. Volet 3 : Riposte au VIH/Sida et aux IST	**Produit 1 :** Le SP/CNLS assume de façon satisfaisante son leadership dans la coordination de la réponse nationale au VIH. **Indicateurs** : I1 Taux d'exécution des recommandations de l'audit organisationnel et institutionnel ; Base : 0 Cible : 50%. I2 : Nombre de plans nationaux et de documents nationaux disponibles dans les délais requis. Base: PSN 2012-2015 disponible, Plan de suivi-évaluation disponible, stratégie pour les populations clés disponible, stratégie pour le monde du travail disponible, Politique nationale de lutte contre le SIDA 2020 disponible, rapport annuels du CNLS de 2012 : Cible : PSN 2016-2020 élaboré; Plan de suivi évaluation du PSN 2016-2020 élaboré, Programmes HSH élaboré ; Evaluation de la stratégie pour le monde du travail faite; Rapports annuels du PSN élaborés.	NEX CNLS Plateforme OSC	250	250	250	250	250	1250
		Produit 2 : La Plateforme des OSC VIH dispose des capacités institutionnelles et opérationnelles nécessaires pour améliorer la coordination du secteur communautaire y compris la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial et les interventions auprès des populations clés. **Indicateurs** : I1 : Pourcentage d'OSC membres de la plateforme qui adoptent et respectent les mécanismes et stratégies développées de façon consensuelle; base : adoption et respect du code éthique (15%), adoption et utilisation des outils harmonisés de collecte de données (25%) participation et respect des recommandations du conseil consultatif de la plateforme (15%) ; cibles : code éthique (90%), outils harmonisés (90%), conseil consultatif : 80%. I2 : Existence d'un mécanisme efficace de prévention et de gestion des risques liés aux interventions auprès des populations clés ; Base : stratégie de sécurisation des acteurs, cibles : dispositif d'alerte média, observatoire stigma.		Ressources ordinaires (TRAC)					
				50	50	50	50	50	250
				Autres ressources					
				100	250	250	200	200	1000
				Total Produit 2					
				150	300	300	250	250	1250

PRIORITÉ NATIONALE : Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi (axe III de la SCAPE), Promotion d'un développement participatif, équllibré et durable (axe V de la SCAPE)										
EFFET UNDAF/PROGRAMME DE PAYS N°2 : La sécurité alimentaire, la résilience des communautés aux changements climatiques et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi sont améliorés										
Résultat Plan Stratégique PNUD : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus										
Programme 2 : Développement Humain Durable (DHD)										
Indicateurs d'effet/Lignes de base/Cibles	**Composantes/Volets**	**Produits/Indicateurs/Ligne de base/cibles**	**Modalité d'exécution/ Partenaires**	**Ressources indicatives par année (x1000 $ E.U)**					
I : Nombre de nouveaux emplois créés pour les jeunes et les femmes. Base : Zéro. Cible : 1000 **I :** Taux de couverture des besoins alimentaires. Base : 113% pour les céréales et 49% pour l'élevage. Cible : 140% pour les céréales et 92% pour l'élevage.	Composante 1 : Dynamiques Locales de Développement Economique et Social (DYLODES). Volet 1 : Promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat	**Produit 1 :** Une coalition nationale contribue à la promotion de l'entreprenariat, de l'employabilité des jeunes et des femmes et du volontariat national. **Indicateurs :** I1 : Documents statuant la coalition nationale ; Base : projet de statut ; Cible : Pacte social. I2 : Documents statutaires de l'Agence Nationale de Volontariat Base : projet de texte- Cible : Statut adopté ; I3 : Nombre de partenariats public-privé en faveur de l'emploi des jeunes et des femmes Base : 0 Cible : 20 ; I4 : Nombre de bénéficiaires (hommes, femmes) accompagnés par le guichet d'appui/conseil -Base : 4542, Cible : 2500 par an.	NEX Ministère en charge de l'emploi, Ministère en charge du développement à la base, Secteur privé	2014	2015	2016	2017	2018	Total
				Ressources ordinaires (TRAC)					
				50	50				100
				Autres ressources					
				50	50	50	50		200
				Total Produit 1					
				100	100	50	50		300
		Produit 2 : Le renforcement des capacités des jeunes et des femmes génère des initiatives d'entrepreneuriat. **Indicateur :** Nombre de jeunes et de femmes entrepreneurs formés et installés. Base : 700 Cible : 500	NEX, Ministère en charge de l'emploi, Ministère en charge du développement à la base, Secteur privé	Ressources ordinaires (TRAC)					
				500	500	500	200	100	1800
				Autres ressources					
				800	1000	1000	1000	1000	4800
				Total Produit 2					
				1300	1500	1500	1200	1100	6600

PRIORITÉ NATIONALE : Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi (axe III de la SCAPE), Promotion d'un développement participatif, équilibré et durable (axe V de la SCAPE)									
EFFET UNDAF/PROGRAMME DE PAYS N°2 : La sécurité alimentaire, la résilience des communautés aux changements climatiques et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi sont améliorés									
Résultat Plan Stratégique PNUD : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus									
Programme 2 : Développement Humain Durable (DHD)									
Indicateurs d'effet/Lignes de base/Cibles	**Composantes/Volets**	**Produits/Indicateurs/Ligne de base/cibles**	**Modalité d'exécution/ Partenaires**	**Ressources indicatives par année (x1000 $ E.U)**					
I : Nombre de nouveaux emplois créés pour les jeunes et les femmes. Base : Zéro. Cible : 1000 I : Taux de couverture des besoins alimentaires. Base : 113% pour les céréales et 49% pour l'élevage. Cible : 140% pour les céréales et 92% pour l'élevage.	Composante 1 : Dynamiques Locales de Développement Economique et Social (DYLODES). Volet 2 : Finance inclusive	**Produit :** Les SFD et le FAIEJ sont renforcés pour offrir des services adaptés aux jeunes et aux femmes vulnérables. **Indicateurs :** I1 : Nombre de SFD appuyés- Base : 4-Cible 12 ; I2 : Nombre de plans d'affaires financés par le fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ)- Base : 62 – Cible : 100 par an.	NEX Ministère en charge des finances Ministère de l'emploi- Ministère en charge du développement à la base, SFD	2014	2015	2016	2017	2018	Total
				Ressources ordinaires (TRAC)					
				300	300	240	100		940
				Autres ressources					
				200	200	200	200	200	1000
				Total Produit					
				500	500	440	300	200	1940
	Composante 1 : Dynamiques Locales de Développement Economique et Social (DYLODES). Volet 3 : Protection sociale	**Produit :** Des groupes vulnérables bénéficient de services de protection sociale adaptés. **Indicateur :** Existence d'un système de protection sociale à l'intention des groupes vulnérables-Base : 0-Cible 1.	NEX Ministère en charge de l'action sociale ONG	Ressources ordinaires (TRAC)					
				250	250	200	150	100	950
				Autres ressources					
				200	200	200	200	200	1000
				Total Produit					
				450	450	400	350	300	1950

PRIORITÉ NATIONALE : Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi (axe III de la SCAPE), Promotion d'un développement participatif, équilibré et durable (axe V de la SCAPE)									
EFFET UNDAF/PROGRAMME DE PAYS N°2 : La sécurité alimentaire, la résilience des communautés aux changements climatiques et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi sont améliorés									
Résultat Plan Stratégique PNUD : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus									
Programme 2 : Développement Humain Durable (DHD)									
Indicateurs d'effet/Lignes de base/Cibles	**Composantes/Volets**	**Produits/Indicateurs/Ligne de base/cibles**	**Modalité d'exécution/ Partenaires**	**Ressources indicatives par année (x1000 $ E.U)**					
				2014	2015	2016	2017	2018	Total
I : Nombre de communautés/villages résilients aux changements climatiques. Base : 48. Cible : 200	Composante 2 : Développement Durable. Volet 1 : Pilotage stratégique du développement durable	**Produit :** Une assistance technique est apportée au gouvernement pour la formulation et la mise en œuvre de politiques favorisant la résilience des communautés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. I1. Nombre de documents des politiques révisés ou élaborés dans le sens d'un développement sobre en carbone et résiliente aux changements climatiques. Base : 1 ; Cible : 05. I2. Document de la stratégie nationale de développement des éco- villages/éco- communes. Base : Néant Cible : Document disponible.	NEX Ministères en charge de : Environnement ; Eau, Energie	Ressources ordinaires (TRAC)					
				150	150	100	100	100	600
				Autres ressources					
				750	750	600	450	450	3000
				Total Produit					
				900	900	700	550	550	3600
	Composante 2 : Développement Durable. Volet 2 : Moyens d'existence durable	**Produit :** Les initiatives communautaires innovantes de sauvegarde de l'environnement et de résilience aux changements climatiques sensibles au genre sont démultipliées. **Indicateur:** Nombre de communautés mettant en pratique des stratégies de résilience aux changements climatiques et sensibles au genre. Base : 48 ; Cible : 200	NEX PMF/FEM Secteur privé, ONG, OCB	Ressources ordinaires (TRAC)					
				500	600	600	400	200	2300
				Autres ressources					
				1250	1250	1000	750	750	5000
				Total Produit					
				1750	1850	1600	1150	950	7300
	Gestion, Suivi/Evaluation du Programme	Evaluations, Visites de terrain ; Réunions de suivi PNUD/Gouv ; Communication sur les résultats CPAP	NEX	195	195	255	195	255	1095